

Mairie de Lantenay

Conseil municipal

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 9 AVRIL 2018

Convocation du : 04/09/2018

Présents : H. LEROY, A. PERTREUX, O. ADAMOWICZ, D. BRUNET, J.P. MIALON, C. PELLEGRINI, A. SAVRE

Excusés : A. GUILLOT – SUDAN, S. GILGENKRANTZ, F. RONDOT

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. LE MAIRE

Le compte-rendu du dernier Conseil Municipal est validé.

1) Vote de la taxe additionnelle – Année 2018

M. le Maire propose les taux suivants pour les trois taxes locales :

	Taux 2017 (rappel)	Taux 2018	Évolution
Taxe sur le Foncier Bâti	9 %	9 %	-
Taxe sur le Foncier Non Bâti	58,78 %	58,78 %	-
Taxe d'Habitation	9,20 %	9,57 %	+ 4,02 %

La hausse de la taxe d'habitation entraînerait une augmentation de 1 200 € des recettes pour la commune, ce qui représenterait une hausse de 2 % de la fiscalité.

Cette hausse ne concernera qu'environ 20% de la population non concernée par la diminution de cette taxe.

Ces taux sont adoptés par 6 voix pour et 1 abstention.

2) HBA – Clôture des budgets Eau / Assainissement – Intégration des comptes dans le budget principal de la commune et transfert des excédents.

Haut Bugey Agglomération (HBA) demande aux communes de différer la délibération.

En revanche, le conseil municipal valide à l'unanimité la convention de gestion de service pour l'exercice des compétences Eau et Assainissement entre la commune et HBA. Cette convention permet à la commune de réaliser des travaux et de procéder à des achats à la place de HBA, sous certaines conditions.

3) Délibération Subventions – Année 2018

Comme annoncé précédemment, LANTENAY n'accordera plus systématiquement de subvention de fonctionnement aux associations. Désormais, la commune ne subventionnera plus que des projets présentés par des associations intervenant sur son territoire, et pour lesquels un plan de financement lui aura été préalablement soumis. La trésorerie de l'association sera prise en compte dans la décision d'octroyer ou non la subvention.

Une réunion a été organisée pour présenter cette politique aux représentants des associations concernées ; seule la trésorière du Sou des écoles s'y est présentée.

A l'unanimité, le conseil municipal accorde les subventions suivantes : 100 € à l'association « Pour les rires de Simon », 750 € au Sou des écoles du RPI (montant incluant la participation au financement de la classe verte de l'école d'IZENAVE), et 100 € de subventions diverses.

4) Délibération Travaux ONF – Année 2018

L'ONF propose à la commune les travaux suivants :

- Entretien du périmètre des parcelles 7, 8 et 14 : 1326,56 € HT
- Pose de plaques en plastique : 37,20 € HT
- Travaux sylvicoles sur la parcelle 13 : 483,83 € HT

Le montant total de 1846,59 € HT (2034,97 € TTC) est inférieur à 25 % du montant des ventes déjà réalisées en 2018, qui est la limite que LANTENAY entend ne pas dépasser. Le conseil municipal valide donc ce programme de travaux, à l'unanimité.

L'ONF proposera à la vente des bois de la parcelle 9 en juin, et de la parcelle 11 à l'automne. LANTENAY va demander à ce que les feuillus soient sortis de la vente, en envisage de les vendre aux enchères aux habitants de la commune.

La taxe d'affouage est maintenue à 50 € (pour des lots d'environ 10 stères).

5) Affectation du résultat du budget principal 2018

La section Investissement du budget général n'étant pas déficitaire en 2018, l'excédent de 62 089,02 € du budget principal ne lui est pas affecté.

6) Vote du budget principal – Année 2018

M. le Maire présente le budget prévisionnel 2018.

La section Fonctionnement est équilibrée à 380 000 € en recettes et en dépenses. Ce montant inclut les sommes qui seront transférées à HBA dans le cadre de la prise de compétences Eau et Assainissement (environ 44 000 € au total).

Un montant d'environ 21 500 € a été prévu pour l'entretien des routes.

Si la DGF continue de diminuer (de près de 1000 €), la dotation de solidarité rurale augmente d'environ 500 €, et la dotation aux élus locaux est rétablie, après avoir été supprimée ces deux dernières années, soit 2 900 €. Au total, les dotations de l'État augmentent donc légèrement en 2018.

La section Investissement est équilibrée à 402 000 € en recettes et en dépenses. Ce montant inclut les 255 160,34 € d'excédent d'investissement qui seront transférés à HBA dans le cadre de la prise de compétences Eau et Assainissement.

Un emprunt de 60 000 € sera contracté pour financer les travaux de rénovation et d'extension de l'éclairage public.

Tous les chapitres du budget principal sont approuvés, à l'unanimité.

7) Affectation du résultat du budget Bois – Année 2018

L'excédent de 8864,22 € est conservé dans le budget bois.

8) Vote du budget bois – Année 2018

A la demande de la Perception, LANTENAY crée une section Investissement pour son budget Bois.

La section Fonctionnement du budget Bois est équilibrée à 30 000 € en recettes et en dépenses. La section Investissement est équilibrée à 10 000 €.

Le budget Bois est adopté à l'unanimité.

9) Questions diverses

- Situation de trésorerie : La commune dispose à ce jour de 374 927,89 € (ce montant comprend les excédents des anciens budgets Eau et Assainissement, qui doivent encore être transférés à HBA).
- La commune a renouvelé son adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement (82,50 €).
- La commune de MONTRÉAL-LA CLUSE crée une association de gestion d'une maison d'accueil en autonomie pour personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer, et sollicite LANTENAY pour participer à son assemblée générale constitutive. La commune est déjà partie prenante dans la MARPA de BRÉNOD, et n'a à aucun moment été associée au projet (lancé en juin 2015). Elle décline donc l'invitation.
- Des branchages ont été déposés sur le tas de déchets verts, alors que cette pratique est interdite, comme le rappelle le panneau situé devant la décharge. Un courrier sera distribué dans les boîtes aux lettres pour inviter la personne responsable à les retirer. Si les branchages ne sont pas débarrassés avant le prochain conseil municipal, le tas de déchets verts sera fermé jusqu'à nouvel ordre.
- La citerne étant vide, l'église n'est plus chauffée. Du fuel va être commandé.

10) Compte rendu de réunions

- RPI : Les maires et les adjoints des trois communes du RPI se sont réunis, et ont décidé de proposer un CDD à mi-temps, lissé sur l'année, pour le poste d'ATSEM à OUTRIAZ. Les trois communes se sont également accordées pour harmoniser leurs pratiques en matière de subventions aux écoles et au sou des écoles. Les montants accordés (par élève scolarisé) restent encore à finaliser.
- Conseil d'École : Aucune fermeture de classe n'est prévue à la rentrée de septembre 2018.
- Conseil Communautaire : Le bâtiment de la Grenette a été vendu par HBA, pour environ 500 000 €.
- Comité Intercommunal du Logement : Le comité a été créé.
- SIEV : Le prix de vente de l'eau n'augmente pas. Les travaux de raccordement du syndicat du Borrey vont commencer. La Commune d'HOTONNES connaît un important problème d'approvisionnement en eau ; une solution est à l'étude.
- SIEA : Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle réunion du comité syndical est prévue. En raison de l'arrivée d'opérateurs nationaux, le nombre d'abonnés au réseau de fibre optique LiAin augmente. Les recettes permettent désormais de rembourser les intérêts des emprunts.
Un nouveau logiciel de gestion du cadastre va entrer en application.
Le SIEA envisage de développer de nouveaux services (expertise et suivi des travaux en matière d'économies d'énergie dans les bâtiments communaux).
- Collectif Citoyen du Haut Bugey (CCHB) : M. le Maire et ses adjoints ont reçu des représentants du CCHB, qui milite pour une gestion en régie de l'eau et de l'assainissement par HBA. M. le Maire les a assurés de l'accord de la commune pour cette solution.
- Football : Les clubs de SAINT MARTIN DU FRESNE, IZERNORE et NURIEUX vont fusionner, pour les catégories de U6 à U17. Environ 180 jeunes sont concernés, et seront répartis sur les trois sites. Les clubs demandent aux communes de financer la réfection des terrains d'entraînement, alors que la compétence Sport appartient à HBA. Un premier chiffrage a donné un montant de 600 000 € par an sur 3 ans. Des Subventions de la Fédération Française de Football et de la Ligue Rhône-Alpes de Football sont envisagées.

Fin de la réunion à 22h00.